

Adhésion à l'organisme « Campus des métiers et qualifications du tourisme pyrénéen » - IUT de Tarbes.

Conseil d'administration du 12 avril 2021

Délibération 2021/04/CA-030

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

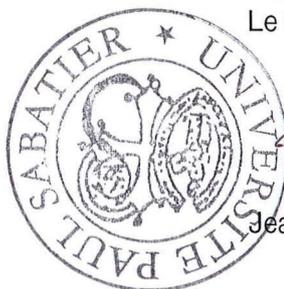
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'IUT de Tarbes du 4 mars 2020 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent l'adhésion à l'organisme « Campus des métiers et qualifications du tourisme pyrénéen » sur le budget de l'IUT de Tarbes au titre des années 2020 et 2021 pour un montant total de 160€ (soit 80€ pour une année).

Toulouse, le 12 avril 2021
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0